

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT
Date : 30 octobre 2020

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet de région

AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes âgées de plus de onze ans dans l'espace public ou lieu ouvert au public sur l'ensemble du territoire des 22 communes de la métropole d'Orléans.

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation active et de plus en plus intense du virus dans le département du Loiret (pour la semaine du mardi 20 au lundi 26 octobre 2020) :

- taux d'incidence de 391,30 / 100 000 habitants dans le département du Loiret, et en forte hausse depuis début octobre (145,70 en semaine 41 et 197,10 en semaine 42) et taux d'incidence de 420,40 / 100 000 habitants sur la métropole d'Orléans au 28 octobre, en forte hausse depuis début octobre (89,10 / 100 000 au 1^{er} octobre).
- Taux de positivité de 17,90 % dans le département du Loiret, en forte hausse depuis début octobre (9,80 % en semaine 41 et 11,50 % en semaine 42) ; taux de positivité de 16,60 % sur le territoire de la métropole d'Orléans, en forte hausse depuis début octobre (7,30 % au 1^{er} octobre).

vu les 35 clusters en cours d'investigation dans le département du Loiret sur plusieurs communes (à Amilly, Bricy, Chilleurs-aux-Bois, Fleury-les-Aubrais, La Chapelle-Saint-Mesmin, Orléans, Pithiviers, Saint-Jean-de-Braye, Saran, Villemandeur), signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 9 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes âgées de plus de onze ans dans l'espace public ou lieu ouvert au public sur l'ensemble du territoire des 22 communes de la métropole d'Orléans.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT

